

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_021_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX : SYNDICAT DES EAUX DU FONT MARILHOU

Sébastien RAYNAUD, Maire, expose à l'Assemblée Municipale que les pouvoirs des délégués du Conseil Municipal au Syndicat des Eaux du Font Marilhou de Ydes sont expirés et qu'il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués. Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat, cette délégation comprend deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal procède, au scrutin secret, à la désignation de ses délégués. Les résultats du dépouillement sont les suivants, ont obtenu, en qualité de délégués titulaires :

- Nicolas LACHAZE
- Julien MOMMALIER

En conséquence, Mr LACHAZE et Mr MOMMALIER ont été désignés pour faire partie du Syndicat des Eaux du Font Marilhou de Ydes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance



Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance

